

sont choisis à Toronto, Montréal, Saint John, Halifax et Vancouver, pour des unités du même genre. Le programme, est-il prévu, fournira 1,800 lits une fois terminé.

Soins aux anciens combattants.—Bien que le Ministère pourvoie, dans ses propres hôpitaux, à des services de soins domiciliaires pour les anciens combattants frappés d'invalidité permanente ou temporaire, un programme a été inauguré en vue de l'établissement des anciens combattants dans des maisons confortables et à proximité relative des hôpitaux départementaux, plutôt que dans les hôpitaux mêmes. Il existe maintenant de ces maisons à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Saint John et Halifax.

Unités d'accueil pour les cas mentaux.—Aux fins de procurer un traitement curatif aux cas mentaux, le Ministère a entrepris un programme en vue d'établir des unités de ce genre dans presque toutes les provinces. A Toronto, Montréal et London, ces unités sont érigées et le Ministère leur fournira le personnel et verra à leur entretien. A Vancouver, Edmonton, Saskatoon, Winnipeg et Halifax, des pourparlers ont été entamés avec les universités et les autorités provinciales d'hygiène mentale au sujet du personnel et de l'administration des centres de ce genre. D'après les dispositions préliminaires qui ont été prises, le Ministère érigerait et outillerait les édifices pour en confier ensuite l'administration aux autorités provinciales compétentes, avec la réserve que le Ministère conserverait la priorité sur le nombre de lits nécessaires à ses besoins.

Le problème créé par les cas de neuropsychiatrie, dont un grand nombre ont été libérés des services armés, a été soigneusement étudié. Une unité spéciale, conçue d'après les plans des centres de névrose en Grande-Bretagne, a été érigée à Scarboro Hall (The Guild of All Arts), à environ quinze milles de Toronto. De plus, les services de psychiatrie dans tous les hôpitaux du Ministère sont étendus autant que le nombre restreint de psychiatres spécialisés le permet.

Sous-section 2.—Appareils prothétiques et chirurgicaux

La Division des appareils orthopédiques et chirurgicaux du Ministère des Affaires des anciens combattants, établie en août 1918, doit, comme première attribution, fournir tous les appareils prothétiques et chirurgicaux. Elle dirige un centre principal de fabrication à Toronto et onze entrepôts régionaux d'un océan à l'autre, avec installations pour la mensuration, l'ajustage, la modification et la réparation des membres artificiels, les chaussures orthopédiques, les éclisses, les bretelles et les yeux artificiels. De plus, des appareils orthopédiques d'ordre secondaire, tels que les bandages herniaires, les verres, les jambières, etc., sont achetés de fabricants particuliers.

Conformément à l'arrêté en conseil C.P. 4465, la Division fournit gratuitement des appareils orthopédiques et chirurgicaux aux anciens combattants éligibles; elle les fournit également, contre remboursement, à d'autres ministères du gouvernement, à savoir le Ministère de la Défense nationale et le Ministère des Mines et Ressources (Affaires indiennes), aux chemins de fer Nationaux du Canada et, en vertu du C.P. 2311, aux commissions provinciales des accidents du travail.

La Division poursuit également des recherches intensives sur les prothèses, collabore avec le Conseil national de recherches, et se tient à la hauteur des perfectionnements à l'étranger. Le verre pour les yeux artificiels était un monopole allemand avant la guerre, mais un verre de qualité égale a été perfectionné et remplacé de façon satisfaisante le produit auparavant importé.